



Les alternatives au recyclage :

Donner

Plusieurs sites internet permettent de donner en ligne : recupe.net // www.co-recyclage.com // donnons.org

La recyclerie Envie d'R

Vous pouvez y donner tout vos appareils électriques et électroniques qui sont complets, propres et en bon état. Cela permet de sauver vos objets de la destruction tout en faisant un geste solidaire grâce aux emplois d'insertion de la recyclerie !

La recyclerie Envie d'R se trouve Route de Montereau; Bâtiment Inter à Vernou La Celle sur Seine. Tel : 01 64 23 35 54

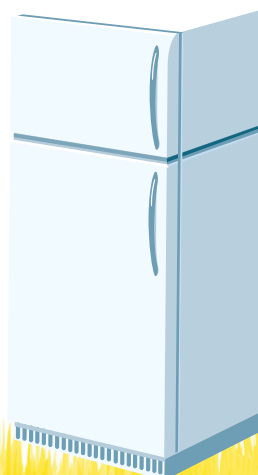
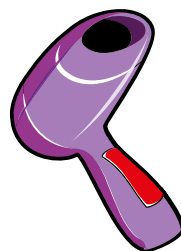
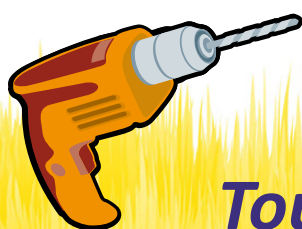


Ouverture

mercredi et vendredi de 13h30 à 17h
et le samedi
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Echanger

Là aussi, il existe des sites internet spécialisés comme www.gchangetout.com ou www.myrecyclestuff.com. Vous pouvez aussi échanger grâce au SEL, le Système d'Échange Local ! Renseignez-vous auprès de votre commune.



Tout le monde n'a pas la chance
d'avoir une seconde chance

Réparer

C'est une des solutions les plus efficaces. Encore faut-il que l'appareil puisse être réparable avec un coût raisonnable. C'est pourquoi il est très important de bien regarder cet aspect lors de l'achat d'un équipement neuf car un matériel plus solide est souvent plus cher mais bien plus facilement réparable.

De nos jours, vous pouvez vous rendre dans un Repair Café ! C'est une communauté de bricoleurs qui se retrouve pour aider les particuliers à réparer leurs objets ! Mais attention, c'est bien à vous de réparer vos objets, ils sont juste là pour vous aider et vous montrer comment faire ! Et ils ne s'arrêtent pas à l'électrique mais à tout ce qui est réparable !

Pour plus d'informations : repaircafe.org/fr ou la page facebook : www.facebook.com/repaircafe7791

Revendre

Parfois, c'est aussi agréable de se séparer de ses objets tout en récupérant un peu d'argent. Pour cela, il y a les brocantes et vide-greniers qui permettent de vendre toutes sortes d'objets directement de particulier à particulier. Pour les plus timides ou pour les objets plus spécifiques, vous trouverez plusieurs sites internet spécialisés dans les petites annonces entre particuliers.



Et les déchets d'équipements électriques et électroniques

Les DEEE ou Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sont des déchets potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement. Voilà pourquoi il est très important de les recycler convenablement. Cette lettre vous présente tous les aspects de ces déchets particuliers, du recyclage aux solutions de prévention pour éviter d'avoir à jeter, tel que le don, l'échange et la réparation (page 4).

Un DEEE recouvre plusieurs familles, bien les identifier permet de les éliminer au bon endroit ! Tout les appareils électriques ou électroniques se recyclent, de la plus petite clé USB au plus gros frigo américain ainsi que tous les câbles et toutes les connectiques. Le logo de la poubelle barrée est d'ailleurs présent sur tous les appareils.



Une grande famille...

Le gros électroménager

Le gros électroménager est classé en deux catégories : froid et hors froid. Cette division provient du potentiel dangereux des gaz et isolants des équipements de froid. **Exemple hors froid** : four, machine à laver, chauffe-eau et lave-vaisselle. **Exemple froid** : réfrigérateur, climatiseur et congélateur.

Les appareils avec écran

Les appareils avec écran de plus de 18 cm de diagonal sont concernés. Compte tenu de l'aspect très particulier de ces appareils qui contiennent de matières rares ou dangereuses. **Exemple** : télévision et écran plat, ordinateur et tablette.

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à :

smictom2@wanadoo.fr

Les petits appareils

Cette très grande famille concerne tous les petits appareils qui fonctionnent sur piles, secteur ou batteries ainsi que les câbles et connectiques utilisés avec ces petits appareils.

Exemple : on retrouve dans les petits appareils des produits de santé (thermomètre électronique, brosse à dents électrique...), beauté (sèche-cheveux, fer à lisser...), cuisine (cafetière, grille-pain...), entretien (aspirateur, fer à repasser...), nettoyage (nettoyeur vapeur ou haute pression...), informatique (imprimante, clavier...), multimédia (enceinte, lecteur DVD...), des jouets (robot, console...), mais aussi des appareils de bricolage (perceuse, scie sauteuse...), de jardinage (taille-haie, tondeuse...) ou encore les cigarettes électroniques !

Elle est super branchée
cette lettre !





Les bienfaits du recyclage

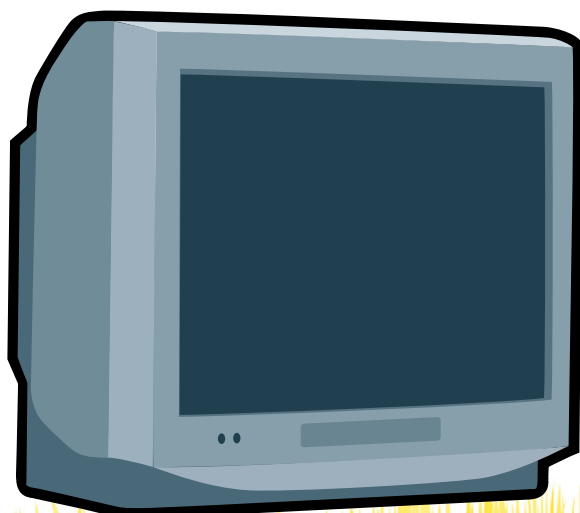
Le recyclage permet un traitement adapté à ces déchets potentiellement dangereux pour l'environnement et donc pour la santé. De plus, le recyclage génère en France 7000 emplois dont 1800 en insertion. Enfin, le recyclage permet d'économiser des ressources naturelles non renouvelables, ce qui réduit d'autant l'impact sur l'environnement.

En magasin, le « 1 pour 1 »

Les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent. C'est la reprise « 1 pour 1 » : 1 appareil recyclé pour 1 appareil acheté. Si vous n'avez pas votre ancien appareil avec vous lors de l'achat de votre nouvel appareil, vous pouvez revenir le déposer plus tard, sur présentation de votre facture ou de votre ticket de caisse.

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à :

smictom2@wanadoo.fr



Conseils pour bien recycler

Avant de vous rendre dans votre point de collecte, vérifiez que vous avez bien retiré tout ce que votre ancien appareil peut contenir : piles (à recycler séparément), sacs aspirateur, nourriture... Ces éléments pourraient gêner ou empêcher le bon recyclage de votre appareil. Une fois dans votre point de collecte, veillez à déposer votre appareil au bon endroit selon sa taille et sa nature.

La reprise « 1 pour 0 »

Depuis le 1er janvier 2015, les magasins dont la surface de vente consacrée aux appareils électriques et électroniques est supérieure à 400m² ont une nouvelle obligation réglementaire. Ils doivent reprendre vos appareils de moins de 25cm de côté gratuitement et sans obligation d'achat. La reprise « 1 pour 0 », c'est 1 petit appareil repris pour 0 appareil acheté. Les magasins concernés par cette nouvelle obligation légale sont par exemple les grandes surfaces dédiées à la vente d'électroménager.

La reprise « 1 pour 1 » lors de la livraison

Lorsque vous vous faites livrer votre nouvel appareil, votre livreur peut reprendre l'ancien gratuitement si vous souhaitez vous en débarrasser. Dans le cas d'un appareil lourd ou encombrant, ce service vous facilite le recyclage ! Renseignez-vous directement auprès de votre enseigne pour connaître les modalités de reprise.

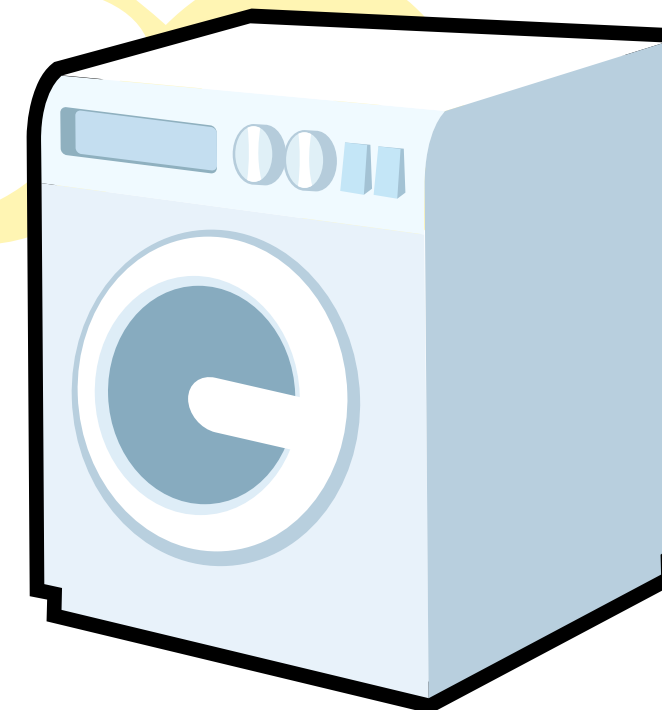
Si votre enseigne ne peut pas vous proposer de solution de reprise lors de la livraison (dans le cas d'un achat en ligne par exemple), elle est tenue de vous orienter vers une autre solution, par exemple des points relais.



Tous les DEEE sont acceptés en déchèterie.

Pour plus d'information sur les déchèteries et les nouvelles modalités d'accès, vous pouvez vous rendre sur le site internet du gestionnaire www.lombric.com ou lui téléphoner directement au : N°VERT SMICTOM-LOMBRIC : 0 800 814 910

Petit ou gros, ils se recyclent tous !



Le service Allo Déchets

Vous pouvez aussi faire appel à Allo Déchets. Ce service vous permet d'avoir un enlèvement chez vous de tous les déchets qui sont acceptés en déchèterie pour un coût réduit. Pour prendre rendez-vous ou vous renseigner sur les modalités d'accès :

01 64 23 35 54

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :

SMICTOM de la Région de Fontainebleau,
BP 04, Veneux-Les-Sablons

www.smictom-regionfontainebleau.fr

N°Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations concernant les DEEE sur les sites des éco-organismes :

www.eco-systemes.fr

et

www.ecologic-france.com



58kg : c'est en moyenne le poids d'appareils inutilisés conservés par chaque Français.